



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :  
2023 - 063

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf du mois de décembre, à 17 heures, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

**Etaient présents** : Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Catherine DAGUET, Franck MATHIEU, Michel GANDON, adjoints, Alain BROSSARD, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Manon PETERS, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, Josiane BRENIER, René BONNET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC et Nadine QUENNESSON, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Jean-Pierre LION (Pouvoir à Michel GANDON), Karine CHAMPIE (Pouvoir à Catherine DAGUET), Danielle STAES (Pouvoir à Laura BONHOMME), Valérie PEY-PATIN (Pouvoir à Renée JEANNERET), Reynald CADORET (Pouvoir à Pascale DUBUC), Cindy OLIVIER (Pouvoir à Gérard DARRIGOL)

**Absents** : Michel PETIT

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	16	6	22

**Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LA COMMUNE DE REGUSSE DE LA PLATEFORME WEKA**

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
le :

21 DEC. 2023

Et publication le :

26 DEC. 2023

Le Maire,  
Renée JEANNERET



Madame le maire expose que :

Vu les dispositions des articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon approuvés par arrêté préfectoral n° 277/2021-BCLI du 29 juin 2021 ;

Vu l'absence de nécessité de saisine des Comités techniques ;

Vu la délibération du 12 avril 2022 de la communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon concernant la mutualisation de l'abonnement à la plateforme juridique WEKA.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à L'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de service pour la Commune de Régusse de la plateforme WEKA.
- **CHARGE** Madame le Maire de mettre en œuvre les dispositions de ladite convention et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y affèrent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<sup>1</sup>Le Maire,  
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance  
Laura BONHOMME